

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTON ET CYCLISTE
AUTOUR DE LA CITADELLE DE BASTIA
« ALDILONDA »

Commune de Bastia

(projet poursuivi par le commune de Bastia)

DURÉE DE L'ENQUÊTE (arrêté préfectoral n°DDTM/SJC 339-2018 du 06 septembre 2018) :

Pendant 30 jours consécutifs, du mercredi 26 septembre 2018 à 08h00 au jeudi 25 octobre 2018 à 17h00, se déroulera, sur le territoire de la commune Bastia, une enquête publique unique :

- au titre de l'autorisation environnementale « loi sur l'eau » ;
- préalable à l'octroi de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports ;

SIÈGE DE L'ENQUÊTE :

Mairie de Bastia.

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE :

Mairie de Bastia.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 04 septembre 2018) :

Monsieur Bernard Henri LORENZI recevra le public en mairie de Bastia selon les modalités suivantes :

- le mercredi 26 septembre 2018, de 08h00 à 12h00 ;
- le jeudi 04 octobre 2018, de 08h00 à 12h00 ;
- le lundi 15 octobre 2018, de 13h30 à 17h00 ;
- le jeudi 25 octobre 2018, de 13h30 à 17h00.

Durant cette période, le public prendra connaissance des dossiers d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Bastia pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Ces dossiers pourront aussi être consultés sur un poste informatique à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr), site internet de la mairie de Bastia (www.bastia.corsica) et du site internet du registre dématérialisé (www.registre-dematerialise.fr).

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/938>. Ce registre sera clos automatiquement le jeudi 25 octobre 2018 à 17h00.

Les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse de la Haute-Corse (service juridique et coordination, unité coordination – 8, boulevard Benoîte Danesi – CS 60 008 – 20 411 BASTIA cedex 9) et par voie électronique (enquete-publique-938@registre-dematerialise.fr), au plus tard le jeudi 25 octobre 2018 à 17h00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Bastia (avenue Pierre Giudicelli – 20410 BASTIA - 04.95.55.95.55).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Bastia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse et du sur le site du registre dématérialisé.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet de la présente enquête.